

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 099/2023

**VCEU DU CONSEIL MUNICIPAL - SOUTIEN À L'ASSOCIATION
SANTÉ MIGRANTS DE LOIRE-ATLANTIQUE (ASAMLA)**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 23 juin 2023.

Étaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), M. Quéraud (pouvoir à M. Kabbaj), Mme Burgaud (pouvoir à M. Chusseau), M. Soccoja (pouvoir à Mme Desgranges), M. Jéhan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Deletang (pouvoir à M. Faës), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, M. Marion, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Hugues Brianceau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - SOUTIEN À L'ASSOCIATION SANTÉ MIGRANTS DE LOIRE-ATLANTIQUE (ASAMLA) :

M. Loïc Chusseau donne lecture de l'exposé suivant :

Créée en 1984, l'ASAMLA, Association Santé Migrants de Loire-Atlantique, défend quotidiennement le droit à la santé, à la solidarité et à l'éducation des personnes étrangères allophones

Les interprètes de l'ASAMLA sont mobilisés dans le secteur médical et social pour dépasser les barrières de la langue et répondre aux besoins des professionnels de santé, de l'action sociale et de l'éducation.

En 2022, notamment pour répondre à l'accueil des réfugiés ukrainiens arrivés en France, l'activité de l'ASAMLA a doublé en réalisant plus de 15 000 heures d'interprétariat dans les secteurs précédemment évoqués.

Malgré cet engagement sans faille et nécessaire, la subvention attribuée par les services de l'Etat a été diminuée de 30 000 depuis 2021, mettant en grande difficulté financière l'association.

L'Éducation Nationale pour sa part n'a pas souhaité apporter un quelconque soutien pour que les missions de l'ASAMLA se poursuivent dans les écoles primaires, contraignant l'association à suspendre son action dans ces établissements, et notamment à Rezé.

Cette baisse de financement s'opère dans un contexte où l'Etat demande aux collectivités locales de s'engager toujours plus fortement dans l'accueil des réfugiés et dans la stratégie de résorption des bidonvilles, tout en affichant un fort recul des subventions accordées aux associations oeuvrant dans le domaine social et à destination des populations en situation de précarité et de pauvreté, quelle que soit leur situation administrative.

Nous en appelons ce soir aux pouvoirs publics : pourquoi baisser les subventions à une période où la demande s'accroît ? Où les inégalités se font de plus en plus criantes ?

Ces associations participent à la cohérence partenariale autour des problématiques de Solidarités de nos communes et à la cohésion sociale. En l'occurrence, l'apprentissage de la langue est l'une des composantes nécessaires pour un accès minimal aux droits et c'est pourquoi le rôle de médiateur interculturel de l'ASAMLA est essentiel.

Malgré sa forte volonté et sa détermination, l'association ne dispose pas de marges de manoeuvre financières suffisantes pour assumer ces interventions sur ses fonds propres. Nous ne pouvons pas les laisser sans aides, car leur équilibre budgétaire s'en voit fortement fragilisé.

L'État doit revoir ses critères d'attribution des subventions pour les services qui ont une forte demande comme l'association ASMLA. Ce soir, nous portons la voix de l'ASMLA mais aussi d'autres structures qui connaissent ce type de difficultés, comme l'association La Maison, accueil de jour, auprès de laquelle la Ville est engagée.

Pour que l'insertion professionnelle se fasse dans de bonnes conditions, le parcours d'intégration familiale et scolaire ne peut être ignoré et relayé au second plan. Ces associations, partenaires parfois de longue date des collectivités, doivent être soutenues.

Le conseil municipal,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Vu l'avis de la commission des vœux du 28 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ce vœu.

La maire,
Agnès Bourgeois

